

Premier mai et 1^{er} juin:

Deux journées de mobilisation, un mois d'offensive syndicale!

Deux manifestations l'une après l'autre, en l'espace d'un mois: le printemps syndical sera chaud et permettra au SIT de réitérer ses revendications, en les articulant l'une avec l'autre. Car en ces temps de crise, la réponse des travailleuses et des travailleurs doit être forte face aux cassandres de l'austérité budgétaire et de la morosité économique.

Renforcement des droits et respect des salarié-e-s

"Renforcement des droits et respect des salarié-e-s" sera le slogan des mobilisations du 1^{er} mai. Respects des droits en vigueur tout d'abord, car trop souvent encore les résultats des luttes menées jusqu'ici par le mouvement syndical restent lettre morte devant l'arrogance et le cynisme de certains milieux patronaux. Et nous sommes bien placés pour le savoir, car nos permanences ne désempassent pas des travailleuses et travailleurs qui revendiquent le respect de leur convention collective ou de leur contrat type. Voilà l'une des raisons pour laquelle les syndicats ont lancé l'initiative dite "Pour le renforcement des contrôles dans les entreprises", qui permettra de mettre sur pied une inspection syndicale qui veillera à ce respect. Mais ces droits sont souvent limités, au point que leur simple défense n'est plus suffisante, et l'heure doit être résolument à leur amélioration. Augmentations des salaires tout d'abord, avec le démarrage de la campagne pour l'instauration d'un salaire minimum légal de 4000 francs par mois. Et augmentation des rentes aussi, avec le lancement de l'initiative AVSplus pour

une amélioration de 10% des rentes pour tou-te-s. "Pour des emplois, des salaires et des rentes", voilà trois excellentes motivations pour descendre dans la rue le prochain 1^{er} mai et rejoindre le tronçon du SIT dans la manifestation (voir plan et invitation page 8).

Le 1^{er} mai, un point de départ

Bien entendu, le SIT ne limitera pas son engagement sur ces thématiques à la seule journée du Premier Mai. Nos revendications seront déclinées dans les différents secteurs et dans notre action interprofessionnelle. Car en même temps, et à tous les niveaux, les résistances se mettent en place. Sur le plan fédéral par exemple, après l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder, ça sera au tour de l'initiative "1:12" lancée par les jeunes socialistes de bousculer les certitudes des milieux patronaux. Parce que non, il n'est pas normal que dans une même entreprise les cadres gagnent 15, 20, ou 30 fois plus que les salarié-e-s, il faut mettre un frein à ces dérives.

Car salaires mirobolants, bonus aux actionnaires et cadeaux fiscaux représentent le côté pile, alors que côté face nous sommes confrontés à des



1^{er} mai 2012 - Photo: Lara Cataldi

licenciements massifs, au dumping salarial et au démantèlement des services publics. Deux faces de la même médaille, celle d'un capitalisme sauvage qui ne fait pas de quartier, augmentant les richesses des nantis et traînant dans la précarité un nombre toujours plus important de travailleuses et travailleurs.

1^{er} juin: Halte aux abus patronaux

Alors que le développement économique n'a jamais été aussi inégalitaire, il est temps de mettre un frein aux abus patronaux qui se multiplient. Démon-

stration du dumping salarial et des autres formes de pressions exercées sur les salarié-e-s tout d'abord, car la résistance commence sur nos lieux de travail. Défense des droits syndicaux et protections des délégués ensuite, car revendiquer le droit de défendre ses droits doit toujours être considéré comme une priorité absolue. Unité dans la lutte enfin, car la force réside dans le collectif et la division des travailleurs-euses n'a jamais bénéficié qu'au patronat.

Voilà pourquoi le 1^{er} juin prochain, syndicats, partis de gauche et associations se mobiliseront une nouvelle fois pour

revendiquer dans la rue plus de protection et plus de droits pour les salarié-e-s.

Giangiorgio Gargantini

Toutes et tous dans la rue, et plutôt deux fois qu'une!

Mercredi 1^{er} mai et samedi 1^{er} juin, deux dates à retenir pour vous mobiliser avec votre syndicat

Dans ce numéro:

1^{er} mai

Toutes et tous dans la rue et au parc! "pour les salaires, les emplois et les rentes!"

1, 8

Chômage

Les syndicats lanceront deux initiatives pour renforcer les droits des chômeuses et chômeurs.

3

Économie domestique

La campagne pour l'accès à la justice et aux assurances sociales est lancée!

4

AVSplus

L'initiative pour améliorer l'accès à la justice et aux assurances sociales est lancée.

5

Votations du 9 juin

Le SIT appelle à voter NON aux "mesures urgentes" sur l'asile.

5

Actualité des secteurs

6-7

Halte aux abus patronaux

Un manifeste et des revendications syndicales pour une grande manifestation le 1^{er} juin.

8

À quand un "inshoreleaks"?

IL Y A DES SCANDALES SALUTAIRES. Celui de l'"offshoreleaks", cette vaste enquête journalistique internationale révélant les connexions des puissants, des banques et des paradis fiscaux pour dissimuler leurs fortunes à leurs fiscaux respectifs, et celui des millions de Cahuzac, en font partie. Du coup, le Luxembourg parle de revoir son secret bancaire, et l'Europe se met à parler FATCA, échange automatique de données. À l'heure où des populations entières, en Grèce, au Portugal ou en Espagne, sont réduites au chômage et à la misère par des politiques d'austérité - qui sont la réponse des milieux économiques et patronaux à la crise de la dette de nombreux États - qui taillent dans les prestations publiques et sociales au moment où elles sont le plus nécessaires, et impulsent une véritable régression sociale, de telles secousses sont bienvenues. Si les États ont des caisses vides, ce n'est pas par abus de prestations. Au contraire: la population augmente, et les besoins avec. La crise renvoie de nombreux salarié-e-s

vers la misère et donc la nécessité d'un soutien que l'État redistributeur a la charge d'assurer. Il est sain qu'un coin du voile soit levé sur un système opaque, mis en place depuis des décennies pour trahir la population et la démocratie, avec le soutien de centaines d'avocats et d'intermédiaires financiers, mettant à sac le bien public et les ressources redistributives, permettant que par-dessus les frontières, les capitaux circulent allégrement, sans déclarations et fructifient dans les paradis fiscaux. Mais ce qui reste encore dans l'ombre, c'est que les mêmes types d'opérations se sont développées sur le terrain des entreprises: car non contentes de ne plus redistribuer les salaires et de dénoncer les CCT, les entreprises ont fait de l'optimisation fiscale un sport national, ou plutôt des olympiades, qui font des ravages dans les finances publiques. Des années de lobbying des milieux patronaux, de développement d'offices spécialisées et d'intermédiaires de tout poil, de think tanks plus ou moins occultes et de matraquage idéologique ont porté des fruits: la réfor-

me I de la fiscalité des entreprises a notamment supprimé tout impôt sur le capital; la réforme II restera la plus grande escroquerie démocratique des années 2000, évaluée à près de 50 milliards volés à la population par les entreprises, par M. Merz et ses mensonges. A chaque fois, l'assiette fiscale diminue, et l'État est affamé. Les cantons y ajoutent une telle sous-enchère fiscale qu'ils concurrencent allégrement Hongkong et Singapour, et vont jusqu'à s'appuyer sur la répartition intercantonale (RPT) pour mieux se défiscaliser. Si bien qu'au final, l'impôt effectivement payé par les entreprises ne cesse de diminuer, quand il ne se réduit pas à néant. Alors qu'à juste titre, l'Union européenne se plaint à la Suisse d'un traitement fiscal différencié, par lequel les entreprises étrangères, taxées au mieux moitié moins que les locales et bien moins que dans l'UE, sont appelées à se délocaliser chez nous; alors que le Conseil fédéral réfléchit à une nouvelle baisse de la fiscalité des entreprises pour harmoniser ces taux à la baisse; alors que Neuchâtel a déjà fait

le pas, et que Genève parle de passer à 13% l'impôt jusqu'à présent de 24% pour les entreprises locales, et de 11% pour les entreprises étrangères, de qui se moque-ton? Car dans les faits, l'impôt fédéral moyen n'est déjà que de 3,9% (cf. chiffres en page 2), sur les revenus déclarés. Qu'en serait-il si on prenait en compte les bénéfices camouflés, passés en frais généraux, et autres subtilités? Au final, seuls les imbéciles finissent par accepter de payer des impôts, alors même que l'impôt est l'outil de la justice sociale, le correctif des inégalités, le 2^e pilier de la redistribution, après les salaires, qui sont victimes du même refus de redistribuer. Alors à quand un "inshoreleaks" pour mettre au jour cette industrie de l'évasion fiscale intérieure? A quand un grand déballage sur cette industrie qui spolie les salarié-e-s des milliards de ressources qui leurs reviennent de droit, et pourraient facilement améliorer la notre situation sociale et économique?

Jean-Luc Ferrière

A la Berne fédérale, les hirondelles ne font pas le printemps!

Les hirondelles, de retour de leurs quartiers d'hiver, annoncent enfin le printemps après un début d'avril frigorifique. Aucune initiative fédérale xénophobe n'a entravé cette année leur migration, ceci contrairement aux travailleur-euse-s de l'Union Européenne (UE) de plus en plus entravé-e-s et stigmatisé-e-s sur le marché de l'emploi suisse, ceci malgré l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) signé entre la Suisse et l'UE le 21 juin 1999 et entré en vigueur le 1er juin 2002. En effet, le Conseil fédéral, après avoir actionné en mai 2012 la clause de sauvegarde (limitation des permis B) pour travailleur-euse-s de huit pays de l'UE (Pays baltes, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie), réfléchit à actionner cette clause à l'endroit des travailleur-euse-s des 15 pays fondateurs de l'UE, dont nos voisins, la France, l'Allemagne, l'Italie! Pas besoin d'être expert-e en diplomatique ou en économie pour comprendre qu'une telle décision fâcherait l'UE et nuirait gravement aux relations économiques de la Suisse avec son principal partenaire commercial.

Si la Confédération en est réduite à réfléchir à cette dangereuse solution, c'est bien parce que la droite libérale a cessé de distribuer des parts de la croissance après les Trente Glorieuses: dénonciations systématiques de CCT et de CTT, démantèlement progressif de la sécurité sociale (LACI, LAI, LPP), et assèchement des ressources de l'Etat par des cadeaux fiscaux aux plus riches. C'est bien parce que cette droite libérale chante avec les sirènes de l'extrême droite, pensant pouvoir ainsi mettre plus rapidement à genoux les travailleur-euse-s de ce pays, trop protégé-e-s à son goût. Résultat des courses: deux initiatives xénophobes, celle de l'UDC "contre l'immigration de masse" et celle d'Ecopop "halte à la surpopulation", qui seront soumises au peuple en 2014 et un très probable référendum contre l'extension de l'accord

de libre-circulation à la Croatie, nouveau membre de l'UE en juillet 2013.

Dans ce contexte délétère, le SIT affirme à nouveau haut et fort sa position: la libre circulation des travailleur-euse-s de l'UE n'est en rien la cause des difficultés rencontrées sur le marché de l'emploi par les travailleur-euse-s établi-e-s en Suisse! Les causes principales sont la faiblesse de la protection des travailleur-euse-s contre le licenciement, l'insuffisance des contrôles sur les entreprises établies en Suisse, et l'absence d'instruments légaux pour les empêcher de pratiquer le dumping salarial via des procédés tels que la sous-traitance, les CDD, les contrats sur appel, l'intérim, etc.

Au lieu de cogiter sur une fermeture des frontières de la Suisse, la Confédération devrait développer et renforcer les mesures d'accompagnement à la libre circulation en protégeant bien mieux les travailleur-euse-s, d'où qu'ils-elles viennent, notamment grâce à une intensification des contrôles dans les entreprises, à des sanctions dissuasives en cas d'infraction, et à l'instauration d'un salaire minimum légal.

Mais, ne nous leurrions pas! Tant que la droite libérale détient le pouvoir dans la Berne fédérale et dans la majorité des cantons, les travailleur-euse-s de ce pays ne devront compter que sur eux-mêmes. Comment? D'abord, en ne cédant pas au chantage préconisé par certains sur l'extension de la libre circulation à la Croatie - un chantage qui se trompe gravement de cible. Ensuite, en se syndiquant massivement, en luttant dans la rue ou en se mettant en grève pour défendre et renforcer leurs droits, et en soutenant activement l'initiative fédérale de l'USS pour un salaire minimum à 4000.- ainsi que l'initiative cantonale de la CGAS contre la sous-enchère salariale et pour le contrôle des entreprises qui seront votées en 2014.

Nicole Lavanchy

Comité SIT

Lors de sa séance d'avril le comité a notamment:

- décidé de défendre à la CGAS le lancement en septembre de deux initiatives pour renforcer les droits des chômeurs, par une rente pont AVS et un droit à la formation;
- ouvert le fonds de grève pour la semaine d'action du Service de protection des mineurs;
- discuté de la campagne "Aucune employée de maison n'est illégale";
- discuté de la mobilisation pour les services publics du 23 avril;
- débattu la manifestation unitaire du 1^{er} juin contre les abus patronaux.

Comité CGAS

Lors de ses séances de février et de mars, le comité a notamment:

- pris connaissance des actualités syndicales des composantes, du travail de ses commissions et des démarches du bureau;
- décidé du lancement, repoussé à 2014, de deux initiatives pour renforcer les droits des chômeurs-euses, pour une rente pont AVS et un droit à la formation;
- décidé de relayer l'appel à manifester du Cartel intersyndical pour le 23 avril et de participer au comité unitaire de défense du service public;
- validé le manifeste et le parcours de la manifestation unitaire du 1^{er} juin;
- décidé de recommander le refus des mesures urgentes sur l'asile le 9 juin.

Fiscalité des entreprises

Les loups de la défiscalisation toujours dans la place

La fiscalité des entreprises est déjà basse en comparaison internationale. Sous la pression des lobbys patronaux et financiers, elle ne fait que baisser depuis 20 ans. Après l'es-croquerie du siècle de la Réforme II et des mensonges de Merz, qui ont volé des milliards aux citoyens, Berne et Genève entendent remettre la compresse, avec en prime un chantage à l'emploi inadmissible.

"Les entreprises doivent payer des impôts". Une affirmation qui, de simple qu'elle paraisse, fait faire une attaque à votre patron. Car pour le lobby patronal, les entreprises ne devraient pas payer d'impôts. Toute une littérature est diffusée pour prétendre qu'en tant que créatrices d'emploi et de richesses, elles devraient en être exonérées. Avec de tels arguments, tout le monde serait exonéré, les travailleurs-euses les premiers!

Non. Les entreprises consomment quantité de biens publics: infrastructures (administratives, de transport, etc.), sécurité (juridique ou policière), formation de la main d'œuvre, qualité de vie, alimentation en énergie, etc. Autant de paramètres qui représentent des prestations de l'Etat (fédéral, Cantons, Communes), et donc financées par les impôts. Ils sont d'ailleurs des critères de localisation "capi-

"paradisiaux" de Hongkong ou Singapour. Et pratiquent pour les sociétés étrangères des taux ultra-préférentiels. La déclaration de Berne chiffrait plus de 50 milliards des revenus soustraits à l'impôt ordinaire pour les sociétés transnationales installées en Suisse, et à 195 milliards les revenus exonérés à titre de participations.

Mais cette concurrence fiscale délétère à l'échelle du monde entier l'est aussi à l'échelle suisse. Certains cantons ont été jusqu'à utiliser la répartition intercantonale (RPT) pour se financer et baisser leurs propres impôts aux dépens de cantons comme Genève.

Ces baisses agressives mettent aussi sous pression l'impôt sur les hauts revenus de personnes physiques: qui peuvent utiliser la différence de charge fiscale comme niche fiscale.

gements ou de statuts spéciaux, et plus de 60% de la déduction pour participation!

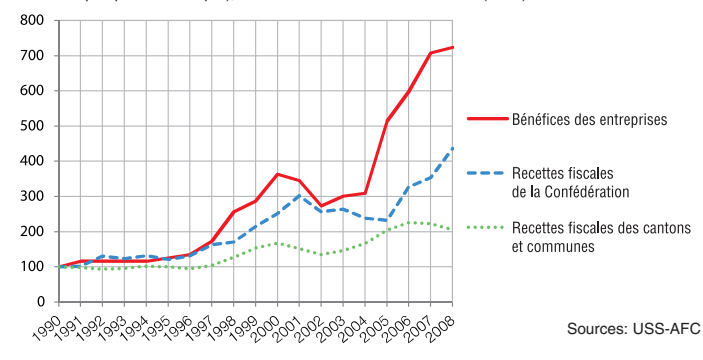
Cumuler des taux bas et une assiette réduite: pas étonnant que le rendement de l'impôt soit faible, et en forte diminution: au niveau suisse, alors qu'entre 1990 et 2009, le bénéficiaire net imposable des entreprises a augmenté d'un facteur 7, l'impôt fédéral sur ce revenu a augmenté seulement d'un facteur 4, et l'impôt cantonal d'un facteur 2, soit une défiscalisation supérieure à 50% (voir graphique).

Pour profiter de ce terreau putride, bafouant toute justice fiscale, une pléiade de sociétés sont venues s'installer, notamment dans le canton de Genève, devenue capitale mondiale du négoce de matières premières. Si la communauté internationale a raison de s'en plaindre, le problème ne se pose pas moins pour Genève. Celle-ci a vu un développement hypertrophié de ce secteur tertiaire, qui a modifié profondément les structures de l'emploi du canton, ainsi que ses équilibres internes.

Il est enfin question de corriger en Suisse ces inégalités de taxation entre entreprises étrangères et suisses. Un progrès. Mais la Genève marquée par ce

Evolution des bénéfices des entreprises et des rentrées fiscales

(la réduction de l'assiette fiscale par la suppression de l'impôt sur le capital au plan fédéral depuis 1998 n'est pas prise en compte); valeurs indexées sur l'année 1991 (=100)



Sources: USS-AFC

taux" pour les entreprises. D'autre part, les entreprises provoquent des nuisances: bruit, pollutions, dégradations de l'environnement, atteintes à la santé... Leur contribution est donc plus que légitime.

Des taux de sous-enchère

L'impôt sur les entreprises en Suisse est très bas en comparaison internationale, parmi les plus bas d'Europe. Au niveau fédéral, le capital n'est plus imposé. L'impôt sur le bénéfice a un taux fédéral (IFD) uniforme de 8,5%, auquel s'ajoute un taux cantonal variable, ainsi que la part communale. Au final, l'impôt varie de 13% à environ 25% selon les cantons, plus élevé dans les grands centres urbains, qui ont des charges, des besoins et des services plus importants.

Les cantons pratiquent entre eux une sous-enchère agressive. Les petits cantons de Suisse centrale flirtent avec les taux

Un emmental fiscal

Ces niches fiscales sont d'ailleurs nombreuses. Le système fiscal suisse est un vrai emmental. Dividendes et gains en capitaux ne sont pas imposés (mais les pertes en capital sont déductibles, vous comprenez?). Avec la réforme II de 2005, les participations de 10% ou 1 million sont devenues déductibles. Les statuts fiscaux spéciaux diminuent encore l'assiette fiscale, pour des types de sociétés transnationales: les holdings et les sociétés de domiciles ("boîtes aux lettres") ne paient pas d'impôt sur le bénéfice, les sociétés mixtes un impôt très réduit. S'y ajoutent encore les allègements fiscaux que les cantons peuvent proposer, pour attirer des entreprises. Ceux-ci étaient estimés à 23 milliards de francs en 2007. Au total, pour une année comme 2007, seuls 18% des revenus des entreprises étaient imposés normalement. 18% bénéficiaient d'allè-

veloppement néolibéral se retrouve enfermée dans un chantage ignoble d'un point de vue démocratique ou social: soit vous harmonisez les taux à la baisse, et nous, entreprises, nous restons; mais vous, population et Etat, vous perdez des centaines de millions pour les services publics dont vous avez besoin. Soit vous harmonisez l'impôt vers le haut pour ne pas perdre de ressources, mais nous, entreprises, nous partions, et vous vous retrouverez avec un chômage massif.

Il faudra impérativement trouver des moyens de s'extraitre de ce chantage sans en faire payer le prix ni aux travailleur-euses mis sur la paille, ni aux services publics plus que jamais indispensables. Un combat pour toutes les forces attachées aux valeurs de justice sociale et fiscale que nous défendons.

Jean-Luc Ferrière

Les permanences du bus SIT

Une permanence syndicale est à votre disposition, à deux pas de chez vous! N'hésitez pas à venir nous consulter

- **En avril, à Thônex (place Graveson)**
les mardis 23 et 30 avril de 9h à 12h
le vendredi 26 avril de 9h à 12h
- **En mai, au Rond-Point de la Jonction**
les mardis 7, 14, 21, 28 mai de 16 à 19h
les jeudis 23, 30 mai de 16h à 19h



SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00).

Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Bâtiment, nettoyage, entretien, industrie
mardi de 15.00 à 18.30
jeudi de 15.00 à 18.30

Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique
mardi et jeudi
de 14.00 à 17.00

Terre, sécurité, services, garages, horlogerie, commerce, médias, transports
mardi de 14.00 à 18.30
jeudi de 14.00 à 17.00

Santé, social, secteurs public et subventionné
mardi de 10.30 à 13.30
mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage guichet: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
téléphone: tous les matins, de 09.00 à 12.00
- 022 818 03 33

Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)
lundi de 14.00 à 17.00
jeudi de 09.30 à 12.30

Service des impôts
Déclaration: sur rendez-vous 022 818 03 00
Impôts à la source: lundi - mercredi - vendredi de 14.00 à 17.00 sans rendez-vous

Impressum

Rédaction et mise en page: Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Sacha Pfister.

Collaboration régulière: Martine Bagnoud, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Davide De Filippo, Elodie De Weck, Equipe Chômage, Mirella Falco, Giangiorgio Garganini, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Zohra Kibboua, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Françoise Weber.

Impression: CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Parait 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source. SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

La CGAS étudie deux initiatives populaires cantonales

Le Comité de la CGAS du 18 avril a décidé de se saisir de l'initiative populaire cantonale afin de faire avancer, à Genève, les droits des chômeurs-euses et améliorer leur sort. Des diverses pistes à l'étude (SIT-info mars 2013), c'est l'institution d'une rente-pont AVS et d'un véritable droit à la formation pour les chômeurs en fin de droit qui ont été retenues.

Le droit à une rente-pont AVS

José, chauffeur dans une entreprise de transports, se retrouve au chômage à 57 ans après la faillite de son entreprise. Il s'inscrit au chômage. Ses chances de retrouver un emploi sont quasi nulles. Sa santé est usée après des années de travail physique astreignant. Il ne retrouve pas un emploi de chauffeur, mais des CDD de manutentionnaire ou de magasinier qu'il combine avec le chômage. Mais à 62 ans, son droit aux indemnités fédérales s'arrête. Que lui reste-t-il avant le fatidique 65^e anniversaire et le droit à la retraite? Le tunnel de l'aide sociale. Alors qu'il a travaillé, et durement, toute sa vie, finir à l'assistance est insupportable sur le plan de la chute de revenu et sur le plan de la dignité.

La rente-pont AVS que la CGAS veut instituer met fin à cette situation intolérable. Durant les 3 ans qui séparent la fin du chômage du début de l'âge légal de la retraite, José aura le droit à un revenu décent et sans passer par la case humiliante de l'assistance. Voilà le sens de l'initiative.

Pour son élaboration, la CGAS s'est inspirée de la rente-pont instituée avec succès dans le canton de Vaud.

Un financement modique

Comment cette nouvelle prestation pour les chômeurs en fin de droit sera-t-elle financée?

Un peu comme l'AVS, par des cotisations paritaires, payées par tous les employeurs et tous les salariés-es, et par une part mise par l'Etat.

Les employeurs vont hurler d'une nouvelle cotisation à Genève? Nous leur rappellerons

que ce sont eux qui licencient le personnel après l'avoir pressé comme un citron, après l'avoir désigné d'"obsolète" pour des raisons d'âge ou de santé.

Pour les salarié-es, le coût de la cotisation sera très modique. D'après les premières estimations économétriques menées par la CGAS, il sera inférieur au coût d'un café par mois. Le goût de la solidarité en plus, car se retrouver au chômage et avec des perspectives infimes de retrouver un emploi passé un certain âge, ça peut arriver à tout le monde.

Quel sera le montant servi lors de la rente-pont AVS?

Dans le canton de Vaud, il est soumis à conditions de revenu du ménage et l'équivalent de l'AVS avec les prestations complémentaires.

À Genève, la CGAS étudie la possibilité de servir un revenu plus élevé, avec un plancher, par exemple à 80% du salaire minimum mensuel demandé par les syndicats avec l'initiative fédérale du même nom.

Le droit à la formation

Marisa a un enfant en bas âge qu'elle ne voit pas grandir avec ses horaires de vendeuse. Dans son pays d'origine, elle travaillait dans une banque et aime les chiffres. Elle est douée et se débrouille avec la bureautique. Le chômage lui a payé quelques cours d'informatique mais le bagage est mince pour trouver un emploi dans un bureau ou une fiduciaire: tout le monde exige un CFC d'employée de commerce. L'OCE lui a bien trouvé un stage durant la période d'indemnisation LACI dans un service de l'Etat où la pratique de bureau s'est bien passée. Mais elle est arrivée en fin de droit. Si elle

voit un poste dans un bureau, il lui faut un CFC d'employée de commerce. Elle trouve même une entreprise d'accord de l'engager comme apprentie de commerce pour obtenir son CFC. Mais le salaire d'apprentie ne fait pas vivre sa famille. Que faire? Comment compléter ce salaire? Il n'y a aucune possibilité pour une chômeuse en fin de droit d'envisager une formation qualifiante et reconnue qui dure 3 ans avec un revenu autre que le salaire d'apprenti.

L'initiative de la CGAS pour le droit à une formation complète pour les chômeurs en fin de droit vise à instituer le droit, pour ceux qui le souhaitent, de suivre une formation qualifiante reconnue tout en bénéficiant de conditions de formation et de revenu correctes et adaptées aux adultes.

Cette mesure existe dans le dispositif LACI, mais pas pour les chômeurs en fin de droit. Dans la LACI, elle porte le nom d'AFO (allocation de formation). Elle permet, sous certaines conditions à notre avis trop restrictives, à une chômeuse, de plus de 30 ans (voilà une restriction excessive), de suivre un apprentissage et d'obtenir le CFC en étant rémunéré non pas comme un-e apprenti-e, mais comme un travailleur-euse de la branche, mais avec un salaire plafonné (autre restriction). Vous ne le saviez pas? Pas étonnant: de toutes les mesures de la LACI, c'est une des plus utiles et intelligentes, mais la moins connue et la moins utilisée. Sur 200'000 chômeurs en Suisse, seuls 400 en bénéficient; à Genève, seuls 40 à 50 par an, sur 13'000.

Extension et améliorations

La CGAS vise à introduire à Genève une mesure similaire mais améliorée, pour les chômeurs en fin de droit également. Quels en sont les points forts? En premier lieu faire disparaître la limite d'âge. Le droit au CFC doit être ouvert également au moins de 30 ans. Nombreux sont les jeunes qui

ont une scolarité chaotique. L'ouverture de ce droit avant 30 ans permet à cette catégorie de raccrocher et de retrouver des perspectives d'emploi stable. En deuxième lieu, la CGAS étudie la possibilité de ne pas limiter le salaire à un plafond comme dans la LACI, mais de faire servir le salaire usuel de la branche. Qui verse ce salaire? L'employeur pour la part équivalente au salaire d'apprenti et la différence avec le salaire usuel de la branche pour l'emploi occupé est versé par l'Etat. En outre, cette mesure doit être accessible égale-

ment à ceux qui ont déjà une formation mais doivent se réorienter pour raisons de santé ou encore parce que leur métier de base n'offre pas de perspectives réalistes de réinsertion dans le marché du travail.

La rente-pont AVS et le droit à la formation pour les chômeurs en fin de droit constituent des améliorations nécessaires et importantes pour les droits des chômeurs. Le SIT les soutient fermement et s'engage d'ores et déjà pour que leur lancement soit un succès.

Manuela Cattani

Quel est le bon moment pour lancer les initiatives?

Le comité de la CGAS a décidé que les initiatives pour la rente-pont AVS et la formation pour les chômeurs en fin de droit seront lancées en 2014, dans la foulée du lancement d'initiatives fédérales pour améliorer la protection contre les licenciements individuels, collectifs et des délégués-es syndicaux-ales actuellement à l'étude par Unia et que le SIT soutient.

Le SIT regrette cette décision d'attendre 2014. Il est d'avis que le bon moment pour lancer ces initiatives est bel et bien le 1^{er} septembre 2013, en pleine campagne pour les élections cantonales. Pour deux raisons.

Il paraît important au SIT que le mouvement syndical se positionne avec des propositions qui défendent concrètement les plus précaires et améliorent les droits des chômeurs en fin de droit. *"Les salariés subissent les conséquences du chômage et de la sous-enchère mais aussi le matraquage des amalgames qui désignent les frontaliers, les étrangers et la libre circulation des personnes comme étant la cause du chômage et de la sous-enchère. Pour le mouvement syndical au niveau cantonal il convient de s'attaquer aux vraies causes: créer des emplois et défendre les droits des chômeurs-ses et renforcer les contrôles des entreprises ainsi qu'obtenir l'instauration du salaire minimum fédéral à 4.000 francs."* C'est cette analyse, toujours d'actualité, qui a poussé la CGAS à décider, lors de l'AD de juin 2011, du lancement conjoint de deux initiatives: une pour lutter contre la sous-enchère, l'autre pour lutter contre le chômage.

L'emploi et le chômage seront des thèmes de campagne. Et on connaît les recettes toutes faites: celle des patrons pour moins de fiscalité pour les entreprises et moins de régulation du marché du travail; et celle des populistes, pour qui tous les maux de Genève, du

chômage aux transports publics, sont mis sur le dos des frontaliers. Le lancement des initiatives démontrerait plus clairement que ce sont les syndicats et la gauche qui amènent des réponses concrètes à une partie du problème du chômage, en l'occurrence une préretraite qui évite l'assistance aux chômeurs âgés, et le droit à la formation pour tous les chômeurs en fin de droit, y compris les très jeunes qui ont raté leur scolarité et sont fortement pénalisés dans leurs recherches d'emploi faute de CFC. Ne pas lancer à ce moment-là revient à laisser le champ aux populistes et à leurs amalgames faciles qui, malheureusement, attirent une partie de nos milieux fautes de perspectives et de propositions concrètes convaincantes pour améliorer leur situation.

En outre, le lancement au moment des élections permet un meilleur soutien aux initiatives de la part des partis de l'Alternative, toutes tendances confondues, eux-mêmes à la recherche de pistes concrètes, mais ne pouvant empêcher sur les domaines spécifiques du monde du travail, relevant prioritairement du champ d'action syndical. Un rassemblement unitaire entre syndicats et partis de gauche sur le thème de la défense des plus précaires et des chômeurs en fin de droit s'imposent avec ses analyses et propositions en pleine campagne électorale aurait été un vrai atout et un vrai plus pour tous, à commencer par les chômeurs en fin de droit.

Occasion ratée, donc, et c'est dommage. Cela dit, le SIT fera ce qu'il peut pour que la défense des chômeur-euse-s en fin de droit et des plus précaires en général figure dans les débats. Il sera, cela va de soi, mais autant le préciser, très actif au sein de la CGAS pour peaufiner les projets des initiatives en vue de leur lancement en 2014.

MC



Vous exercez le métier de concierge d'immeuble à Genève?

- Vous avez quelquefois des problèmes avec les locataires?
- Vous aimeriez en savoir plus sur le fonctionnement de votre régie?
- Cela vous ferait du bien de parler avec d'autres concierges?

C'est le moment de vous inscrire à la formation organisée par l'UOG!

Cette formation part de votre expérience et vous permet d'acquérir des connaissances et de perfectionner votre pratique concernant:

- les différentes facettes du métier de concierge,
- la communication et ses défis
- la santé et la sécurité au travail
- la protection de l'environnement.

Durée: 110 heures sur l'année scolaire, du 6 septembre 2013 au 23 mai 2014

Périodes: un vendredi soir et un samedi matin chaque deux semaines, hors vacances scolaires

Un certificat de formation continue, reconnu par le DIP, est décerné aux participantes et participants qui ont participé à 80% de la formation, élaboré un portfolio et passé un entretien d'évaluation finale.

Prix: Fr. 750.- qui peuvent être couverts par le Chèque annuel de formation.
et Fr. 750.- à la charge de l'employeur du-e participant-e. (L'UOG se charge de faire les démarches auprès de l'employeur).

Inscription: dès le 10 avril 2013, prenez contact avec l'UOG:

Université Ouvrière de Genève

Place des Grottes 3 - 1201 Genève - tél. 022 733 50 60

Robert le chômeur

Bafoué dans sa dignité, mais aussi dans ses droits

Depuis le 1^{er} février 2013, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a changé sa formule d'information aux nouveaux-elles chômeur-se-s, diffusant trois films didactiques. Celui sur Robert, chômeur frontalier fraudeur, est choquant et faux, et les syndicats genevois et le Groupement des frontaliers exigent son retrait.

L'OCE montre dorénavant trois petits films censés informer les personnes nouvellement inscrites à l'Office régional de placement (ORP) de ce que les attend dans leur période de chômage. Un premier retrace de façon rapide la structure des organes auxquels elles auront à faire. Il reste malheureusement peu clair pour les personnes ignorant tout de l'assurance-chômage. Suivent deux petits films d'animation aux traits grossièrement caricaturaux décrivant "les choses à faire" et "à ne pas faire". Pauline, jeune mère de famille dynamique avec un mari aimant et deux enfants adorables fait tout ce qu'il faut, est proactive, et pure victime d'un licenciement économique.

C'est le film sur Robert, frontalier paresseux, irrespectueux des règles à suivre, qui consti-

tue un vrai scandale. Dans le contexte politique genevois, dont un acteur, le MCG, fustige les frontalier-es comme étant à l'origine de tous les maux frappant la République, en particulier du chômage, voilant ainsi les vraies causes du chômage, qui sont les stratégies patronales, l'animation choisie par l'OCE dépasse la simple maladresse. Elle nourrit les pires amalgames et sème la division entre les salarié-es et les victimes du chômage, qui sévit des deux côtés de la frontière, et plus durement encore en France voisine qu'à Genève.

C'est pourquoi la CGAS et le Groupement transfrontalier ont lancé une pétition exigeant d'Isabel Rochat, conseillère d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi, le retrait du film sur Robert. D'autant qu'au-delà de la cari-

ature et de l'amalgame, déjà choquants, l'une des informations centrales véhiculées est fautive. Les indications mensongères ne sont évidemment pas acceptables, mais le domicile en France n'exclut pas dans tous les cas la possibilité d'une indemnisation en Suisse. Les directives en la matière prévoient que l'indemnisation peut se faire dans le pays d'emploi si des conditions y font prévoir une meilleure possibilité de réinsertion, comme des liens personnels et sociaux et un réseau professionnel plus forts dans ce pays, ou un emploi n'existant pas dans le pays de résidence. Un droit peu appliqué, et en général accordé après recours au tribunal. Mais sur lequel le film fait totalement l'impasse, condamnant Robert sans vergogne et sans appel.

Signez et faites signer la pétition, en ligne sur www.sit-syndical.ch et renvoyez-la jusqu'au 15 mai prochain à la CGAS ou au SIT.

SIT

Pour un accès aux Prud'hommes et aux assurances sociales

La campagne nationale pour des droits pour les employé-e-s sans papiers de l'économie domestique et sa pétition a été lancée à Berne le 13 mars, puis son volet genevois le 23 mars. Elle demande pour ces travailleuses le droit d'accès aux assurances sociales et aux tribunaux du travail, actuellement inexistant.

Le coup d'envoi de la campagne nationale "Aucune employée de maison n'est illégale" (la forme féminine inclut les hommes employés de maison) a été donné à Berne le 13 mars 2013. Muni-e-s de balais, de brosses, de seaux et de détergent, nous avons revêtu le tablier, lustré énergiquement cette Place fédérale, afin qu'un jour, les travailleuses sans statut légal obtiennent des autorisations de séjour. Dix jours plus tard, le 23 mars,

la campagne genevoise a été lancée, avec un "cercle de silence" d'une heure organisé par les églises protestantes et catholiques.

La campagne est menée par une trentaine d'associations : principalement des collectifs de soutien aux sans-papiers, des syndicats, des associations de défense des migrant-e-s, des organisations féministes et des œuvres caritatives, regroupées au sein de l'association "Reconnaître le travail domestique

- régularisons les sans-papiers". Le SIT, engagé depuis de nombreuses années dans la défense des travailleurs sans papiers, la lutte pour améliorer les conditions de travail des employé-e-s de maison, et le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en est membre actif.

Travail fondamental, main d'œuvre insuffisante

Les employé-e-s de maison exercent des activités variées qui dépassent largement le cadre des stricts travaux ménagers. En plus de nettoyer, repasser, cuisiner, ils-elles sont amené-e-s de plus en plus à s'occuper de jeunes enfants, à aider les personnes âgées ou handicapées dans leur vie quotidienne,

et parfois à veiller 24 heures sur 24 des personnes atteintes de maladies dégénératives.

Ce secteur d'emploi est en plein essor et il n'y a pas suffisamment de personnes suisses ou en possession d'une autorisation de séjour pour faire face à la demande. 90% des employé-e-s de maison sont des femmes, qui proviennent majoritairement de pays hors de la communauté européenne: Brésil, Philippines, Bolivie, Equateur, Afrique du nord, etc. Or, la Suisse n'octroie pas de permis de séjour à des extra-européens dans des secteurs économiques nécessitant peu de qualification, provoquant un recours massif à une main d'œuvre sans papiers. On estime les employé-e-s de maison sans autorisation de séjour à 40'000 en Suisse, et 7'000 à Genève.

Sans leur travail, notre société ne fonctionnerait pas: qui prendrait soin des enfants en bas âge? Qui aiderait dans leur vie quotidienne les personnes âgées, malades et scélites pendant que la population active est au travail? Leur travail est non seulement utile, mais essentiel au fonctionnement du marché de l'emploi et des familles. Une société qui accepte et profite du travail de ces femmes sans leur octroyer de permis de travail est injuste et hypocrite.

Des abus nombreux

Vivre et travailler dans l'illégalité forcée est extrêmement pénalisant. Il est difficile de faire respecter ses droits quand on n'a pas le droit... d'être là. Pas étonnant que le secteur de l'économie domestique rencontre le plus d'abus de la part des employeurs: salaire minimum non respecté, délai de congé non respecté, heures supplémentaires non payées, salaire non payé ou même licenciement en cas de maladie, etc.

La dépendance au patron est forte, car le salaire est l'unique

moyen de subsistance de ces personnes. Même lorsqu'elles sont déclarées aux assurances sociales ("travail au gris") et en paient les cotisations, elles n'ont pas droit à l'assurance chômage ni à l'assistance sociale.

Cette absence de statut les contraint à devoir souvent supporter les pires conditions et les salaires les plus bas, plutôt que de perdre un gagne-pain. Un chantage organisé qui arrange tous ceux qui ne s'embarassent pas d'éthique, et n'ont pas honte de maintenir ainsi un secteur hors du droit et dans l'exploitation. Ce qui ne veut pas dire que tous les employeurs sont des affreux. Certains sont corrects et fort mécontents de ne pas pouvoir obtenir de permis pour la personne qu'ils emploient.

Les revendications

La campagne vise à transformer cette situation. D'une part en sensibilisant l'opinion publique sur l'importance du travail domestique, et d'autre part en revendiquant davantage de droits pour les employé-e-s de maison sans statut légal. Une pétition a été lancée, qui demande au Conseil fédéral:

- des autorisations de séjour pour les travailleuses sans statut légal, particulièrement celles et ceux qui travaillent dans le secteur de l'économie domestique;
- un accès à la protection sociale garanti et sans risque d'expulsion pour les employé-e-s de maison sans autorisation de séjour;
- un accès au Tribunal des prud'hommes sans risque d'expulsion pour les employé-e-s de maison sans autorisation de séjour.

Le SIT vous invite toutes et tous à la signer, ce qui peut être fait d'un clic sur le site de la campagne www.aemmi.ch, sous la rubrique pétition, ainsi que d'y suivre la campagne.

Martine Bagnoud



13 mars 2013: lancement de la campagne devant le Palais fédéral - photo Martine Bagnoud

En savoir plus sur la campagne et sur l'économie domestique

Des besoins en pleine croissance

De plus en plus de personnes engagent des employé-e-s de maison. Ce peut être à temps partiel, quelques heures par semaine, pour effectuer leur ménage, par manque de temps, par confort, ou encore par gain de paix, s'il est plus facile de faire faire ce travail que de s'entendre au sein du couple sur une répartition équitable des tâches ménagères. Ce peut être pour des temps de travail plus conséquents, du mi-temps au temps complet. Au vu du manque cruel d'infrastructures collectives pour la prise en charge d'enfants en âge préscolaire ou de personnes dépendantes, bon nombre de particuliers se tournent vers l'engagement d'employé-e-s de maison. Le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies dégénératives ne font qu'accroître ce besoin de services à la personne.

Genève à la pointe

Les conditions de vie des personnes sans statut légal varient fortement d'un canton à un autre. À Genève, suite au travail des associations et du SIT, les salarié-e-s sans statut légal peuvent faire valoir leurs droits au tribunal des prud'hommes et être déclaré-e-s aux assurances sociales sans risquer l'expulsion, alors que dans beaucoup d'autres cantons, justice du travail et assurances sociales leur sont inaccessibles. Depuis 2004, l'organisme genevois Chèque service permet de déclarer aux assurances sociales les employé-e-s sans statut légal. Cela leur permet de bénéficier d'une partie importante de la protection sociale (retraite, allocations familiales, assurance en cas d'accident, congé maternité, assurance invalidité). Dans les cantons suisses alémaniques, ces possibilités n'existent pas du tout. C'est la raison pour laquelle la pétition demande l'accès à la fois à la protection sociale et aux tribunaux des prud'hommes. La revendication principale est l'obtention d'autorisations de séjour, car elles seules seront à même d'améliorer réellement et significativement les conditions de vie et de travail des sans-papiers.

Calendrier des prochaines activités

- **1^{er} mai:** venez défiler avec vos seaux, brosses, balais au cortège du 1^{er} mai. Rendez-vous à 14h45 au Boulevard James-Fazy
- **3 mai:** Soirée de solidarité avec les employé-e-s de maison. Lecture d'une nouvelle de Fatou Diome, tirée de *La préférence française*. 20h30 à la librairie-café "Les Recyclables", 53, rue de Carouge.
- **8 mai:** Conférence de Manuela Tomei: "Réglementation internationale du travail domestique: l'action du BIT". De 18h00 à 20h00, à Uni-Mail, salle MR160, 40, Boulevard du Pont-d'Arve. Passez au stand de signatures de la pétition, à l'entrée de la conférence.
- **1^{er} juin:** Théâtre interactif sur le thème du travail domestique, joué par des employé-e-s de maison, organisé par l'EPER, et présentation de la brochure "Vivre à Genève" par le Collectif de soutien aux sans-papiers. Maison de quartier de la Jonction, 18 bis, Avenue Sainte-Clothilde.



C'est grâce au travail des employé-e-s domestiques que la Suisse peut se mirer dans sa propre richesse. Un bon coup de poutze sur la Place fédérale s'impose - photo Martine Bagnoud

L'initiative AVSplus est lancée!

L'initiative AVSplus, lancée par l'Union syndicale suisse (USS), demande que toutes les rentes AVS soient augmentées de 10%. L'AVS repose sur des bases solides, solidaires et des finances saines. Mais les montants des rentes restent insuffisants. Avec cette initiative, on peut les améliorer. Il s'agit aussi de dire que ça suffit avec les projets de démantèlement des retraites réservés chaque année par les milieux patronaux.

Le comité du SIT soutient cette initiative, qui vise à renverser la tendance dominante. Nous reproduisons ici le texte

de la conférence de presse du président de l'USS, Paul Rechsteiner (intertitres de la rédaction).



Il est à nouveau temps d'améliorer les rentes de l'AVS

L'AVS est le premier et, pour la majorité de la population, le principal pilier de la prévoyance vieillesse. Ses rentes ont l'avantage d'être régulièrement indexées - via l'indice mixte - sur le renchérissement. Néanmoins, elles sont à la traîne, et désormais sensiblement, de l'évolution des salaires. La dernière hausse réelle des rentes AVS date de 1975. Après 40 ans, il est donc plus que temps que les améliorer à nouveau. L'initiative populaire AVSplus demande un supplément de 10% sur toutes les rentes de vieillesse. Converti en franc, ce supplément représentera environ 200 francs de plus par mois pour les rentes des personnes vivant seules et 350 francs pour celles des personnes mariées.

de personnes à la retraite est passé de 900 000 à plus de 2 millions. Mais les cotisations salariales pour l'AVS n'ont jamais été augmentées pendant ces 38 ans. Une seule et unique fois, il y a 15 ans de cela, un pour-cent supplémentaire de TVA a été nécessaire. Pourquoi le financement de l'AVS est-il à ce point performant? La recette est aussi simple que solidaire. Tout le monde paie des cotisations à l'AVS sur la totalité du revenu qu'il tire d'une activité lucrative, même si le revenu encaissé se monte à plusieurs millions. Cependant, les rentes AVS de ces personnes dont le revenu se compte en millions ne sont pas pour autant plus élevées que celles de la majorité de la population.

Contre la dégradation des retraites

Mais pourquoi donc une initiative populaire? Les actuels projets du Conseil fédéral en matière de prévoyance vieillesse ("Prévoyance vieillesse 2020") ne pourront, sur des points décisifs, qu'entraîner une dégradation de la situation pour la population. Baisse des rentes du 2^e pilier (taux de conversion), remise en question de la compensation du renchérissement dans l'AVS (frein à l'endettement), sans parler du relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Les projets concoctés au Palais fédéral ne répondent aucunement au problème des rentes insuffisantes pour nombre de personnes à bas ou moyen revenu. Et comme une hausse des rentes du 2^e pilier n'est pas réaliste - la seule défense des rentes actuelles est déjà ardue en soi, le but donné par la Constitution fédérale à la prévoyance vieillesse de "maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur" ne pourra être atteint qu'en améliorant les rentes de l'AVS.

Une assurance solide et solidaire

Un autre argument allant dans le même sens est que le financement de l'AVS est extrêmement solide et performant. De 1975 à aujourd'hui, le nombre

Un financement accessible

Pour la grande majorité de la population à bas ou moyen revenu, le rapport qualité/prix, dans le cas d'une amélioration des rentes, est par conséquent beaucoup plus avantageux avec l'AVS qu'avec toutes les autres formes de prévoyance vieillesse. Et cela n'est pas seulement vrai si l'amélioration des rentes AVS est financée au moyen de pour-mille de salaire (une hausse de 10% des rentes AVS coûterait 3,6 milliards de francs, soit 0,55% de salaire pour l'employé-e et autant pour l'employeur). En effet, si l'impôt sur les successions s'imposait, les deux tiers de l'amélioration des rentes AVS seraient déjà financées. Ce serait également le cas d'un seul coup si l'impôt sur le tabac profitait à l'AVS et non pas à la caisse fédérale.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant en matière de rentes. Au lieu de médire constamment de l'AVS et de harceler la population avec des propositions de démantèlement à répétition, il faut une fois pour toutes adapter les rentes à l'évolution économique et aux besoins sociaux. L'initiative populaire AVSplus que lance une vaste alliance d'organisations indique la voie à suivre.

Paul Rechsteiner
Président USS

Signez l'initiative - participez à la récolte!

Vous trouverez les cartes de signature au SIT ou à télécharger sur le site www.sit-syndicat.ch, ainsi qu'un argumentaire détaillé. Vous pouvez nous contacter au 022 818 03 00. Inscrivez vous pour participer à la récolte de signatures aux stands du SIT les 2, 3 et 4 mai: contactez Françoise Weber au 022 818 03 00, ou fweber@sit-syndicat.ch.

NON à des "mesures urgentes" qui dénaturent l'asile

Les "mesures urgentes sur l'asile" décidées par les Chambres fédérales en automne dernier ont été contestées par référendum (SIT-Info de janvier), et le peuple suisse devra se prononcer dessus le 9 juin prochain. Le SIT appelle à voter NON à ces mesures.

Le comité du SIT, lors de sa séance de mars, a souligné l'importance de ce rendez-vous et, à l'unanimité, appelé à voter NON à des mesures prises en urgence... mais loin de résoudre quoi que ce soit sur une question sensible, objet de toutes les manipulations populistes, et qui ne vont qu'attiser encore plus les rejets de xénophobie au sein de la population.

Berne entretien leurre et confusion

Berne veut faire croire qu'en durcissant pour la X^{ème} fois la loi sur l'asile, la Suisse deviendra moins attractive et les flux migratoires mieux régulés. Au-delà de ce leurre, les Chambres fédérales s'enferment dans une politique aberrante et entretiennent la confusion entre politiques migratoires et droit d'asile, mettant dans le même paquet les migrants extra-européens et les demandeurs d'asile. Une confusion qui aboutit à s'en prendre frontalement au droit d'asile, à un tel point que la Suisse sera le premier pays, sinon le seul, à modifier unilatéralement la définition du réfugié figurant dans la Convention de Genève de 1951... dont la Suisse est pourtant la dépositaire.

Attaques au cœur du droit d'asile

Rappelons les principales modifications soumises au vote. La désertion est rayée de la liste des motifs permettant de déposer une demande d'asile. Certes, l'asile ne s'obtient pas par le seul fait d'être déserteur

un déserteur suédois n'a aucune chance d'obtenir l'asile en Suisse -, mais on refuse ainsi la protection, qui devrait être garantie, à des personnes clairement en danger; comme dans c'est le cas des déserteurs érythréens ou syriens, qui, une fois arrêtés, sont soumis à toutes formes de tortures ou exécutés.

Ensuite, une demande d'asile ne peut plus être déposée auprès d'une ambassade suisse à l'étranger: or la procédure d'asile depuis l'étranger permet d'éviter, surtout pour les plus vulnérables, des migrations illégales et dangereuses, ainsi que de faire appel à des passeurs, le plus souvent sans scrupules. Depuis 1980, la procédure par ambassade a permis à 2'572 demandeurs d'asile de venir en Suisse et de bénéficier de sa protection. Autant de vies humaines qui ne pourront plus être sauvées à cause d'une suppression "bête et méchante".

La troisième mesure prévoit l'ouverture de "centres spécifiques", c'est-à-dire de camps d'internement, pour les requérants dits "récalcitrants". Une peine hors code pénal, infligée à des personnes adoptant un comportement "dérangeant". On n'ose imaginer l'arbitraire et les dérapages que permettra ce flou dans les critères. Cette mesure va dans le sens d'une "Suisse des camps". Elle est une variante de ce que veut l'UDC: des centres carrément fermés pour ces "récalcitrants". Certains cantons, hélas même Genève, dixit Maudet, semblent disposés à expérimenter de tels camps.

Enfin, la révision donne la possibilité au Conseil fédéral de tester de nouvelles mesures, telles que la réduction du délai de recours de 30 à 10 jours, en dehors de tout contrôle démocratique et du cadre légal habituel. Une mesure bien plus grave qu'il n'y paraît: si accélérer les procédures découle du bon sens, rogner 20 jours sur le temps que le requérant a pour sa "défense" vilipend ses droits sans résoudre le vrai problème de la durée des procédures actuelles (en moyenne de 300 à 400 jours) due à la lenteur et aux retards imputables à l'Office fédéral des migrations.

Faire entendre notre voix!

Face à l'échéance du 9 juin, il faut reconnaître que le rapport des forces est très inégal. Mais il importe de maintenir, voire de renforcer, le front de résistance qui existe bel et bien dans tout le pays pour combattre les incessantes offensives xénophobes à l'encontre des demandeurs d'asile et des migrant-e-s. À Genève, la coordination StopExclusion, dont le SIT est membre actif, mène la campagne la plus diversifiée et la plus dynamique possible. Elle s'est dotée d'un secrétariat de campagne, localisé au Centre Social Protestant, et assure également la coordination romande des actions. Tout appui financier et tout renfort sont les bienvenus.

www.stopexclusion.ch
info@stopexclusion.ch
CCP 17-78082-7.

Parce que l'asile est un droit, votons NON le 9 juin!

Daniel Dind

Contrôle du marché du travail

Les syndicats maintiennent la pression

Renforcer sérieusement le contrôle du marché du travail relève d'un intérêt public et prime sur la liberté économique: tel est le cœur de la réplique syndicale au recours patronal contre l'initiative sur le contrôle des entreprises. En parallèle, les syndicats mènent une offensive au sein des commissions paritaires pour renforcer le contrôle de l'application des CCT en vigueur.

Malgré la validation par le Grand Conseil de l'initiative syndicale "pour le renforcement du contrôle des entreprises, contre la sous-enchère salariale", les milieux patronaux ont recouru au Tribunal fédéral (TF) pour faire invalider les dispositions relatives à l'inspection des entreprises et la mise en place d'un organe de détection et de dénonciation des abus à l'État.

Les patrons, représentés par Mme Gautier, notamment présidente de la Fédération du commerce genevois, M. Perret, entrepreneur du secteur de la construction et M. Brunschwig, président de la Fédération des entreprises romandes et directeur de Bon Génie, visiblement effrayés par la perspective d'un renforcement du contrôle du marché du travail, entendent priver le peuple de la possibilité de se prononcer en votation populaire sur l'initiative.

Leur argument massue? La liberté économique serait atteinte de manière inadmissible si l'initiative était mise en œuvre!

Liberté économique vs. lutte contre le dumping

Les syndicats de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) soulignent dans leur réponse au TF que face à la pression sur les salaires, aux abus constatés sur le marché du travail et à l'insuffisance des contrôles actuels, les buts poursuivis par l'initiative relèvent d'un intérêt public, qui doit primer sur l'intérêt privé des employeurs. En d'autres termes, faire appliquer les lois en vigueur et combattre la sous-enchère est un enjeu pour la société qui mérite bien une limitation, toute relative, de la sacrosainte liberté économique. L'inspection des entreprises n'aura d'ailleurs aucun pouvoir de décision, puisque celui-ci restera aux mains des autorités étatiques. Le reproche de partialité de cet organe tombe donc à plat. Tout comme celui d'absence d'indépendance: le Conseil d'État, qui nommera les inspecteurs-trices sur proposition des syndicats sera le garant des exigences d'impartialité requise par leur rôle et du secret de fonction qui leur sera imposé.

Le fait que les inspectrices soient issu-e-s des rangs syndicaux garantira un système efficace, parce que composé de personnes connaissant bien la réalité des salarié-e-s et ayant à cœur le respect des droits de ces derniers-ères et la lutte contre la sous-enchère. Les motifs d'invalidation sont donc infondés, et dénotent un point double discours patronal.

Patrons à l'épreuve de leur discours

Dans le contexte de son opposition à l'initiative syndicale, le patronat a d'autre part sans cesse rappelé son attachement aux contrôles paritaires et affirmé que, de fait, ce système serait globalement satisfaisant. Les syndicats ont saisi et retourné la balle, et réaffirmé que, d'abord, ce type de contrôles ne concerne malheureusement qu'une minorité des salarié-e-s, celles et ceux qui sont soumis à une CCT, mais qu'ils souffrent en plus de nombreux dysfonctionnements. Un cahier de revendications syndicales pour renforcer les moyens des commissions paritaires dévoués au contrôle de l'application des CCT a donc été décliné dans les secteurs conventionnés Car si quelques secteurs possèdent un système de contrôle perfectible, le contrôle est notamment insuffisant dans d'autres, ou carrément inexistant ailleurs. Prenons-en deux exemples:

- À l'échelon suisse, le secteur de l'hôtellerie-restauration compte environ 200'000 salarié-e-s, mais seulement dix inspecteurs pour effectuer des contrôles, et sur un mode tout à fait discutable: les contrôles sont notamment annoncés à l'employeur, ce qui les rend inefficaces, quand l'employeur ne s'absente carrément pas. Un renforcement du système, ne fût-ce qu'à Genève dans un premier temps, dans ce secteur où les abus sont légion, est absolument indispensable.

- dans la vente, les deux conventions collectives genevoises historiques sont, l'une caduque, et l'autre dénoncée par les patrons à fin juin 2013. Les commissions paritaires ne fonctionnent plus depuis de nombreuses années. Si l'on s'en rapporte au discours patronal sur la nécessité des contrôles paritaires, la mise en place d'un bureau de contrôle ne doit pas faire l'objet d'un marchandage contre, par exemple, une extension des horaires d'ouverture de magasins, mais découler naturellement de l'existence de la CCT.

Les syndicats attendent donc que le patronat joigne l'acte à la parole et démontrent, au-delà de la rhétorique, leur attachement tant proclamé au partenariat social dans le cadre des conventions collectives.

Simon Descombes

Horaires d'ouverture des magasins

Ouverts tout le temps: une obsession de la droite

Le référendum contre l'ouverture des shops des stations services a abouti avec un nombre massif de signatures. Mais la droite patronale multiplie les offensives contre la protection des horaires des travailleuses et des travailleurs de la vente.

Depuis une décennie, les patrons du commerce de détail, et leurs alliés députés de droite, n'ont qu'une obsession: étendre les horaires d'ouverture des magasins. Mais sur leur route se dresse un obstacle de taille: la volonté populaire. Ces dernières années, sur douze votations cantonales sur une extension des horaires d'ouverture, onze ont été refusées.

Ces votations cantonales n'ayant pas suffi à juguler l'obsession patronale, c'est au niveau fédéral que la guerre a été déplacée. Première bataille, l'initiative de M. Lüscher pour que les magasins des stations service situées sur les grands axes routiers puissent vendre 24 heures sur 24 des produits de consommations courantes. Le Parlement et le Conseil fédéral ont dit oui, mais les syndicats ont lancé un référendum. Ce référendum a largement abouti puisque près de 90'000 citoyen-ne-s l'ont signé en trois mois. La votation aura lieu à l'automne et on entend déjà résonner la rhétorique patronale. "les syndicats et leurs alliés de

gauche font toute une histoire pour une modification mineure, puisqu'il ne s'agit que de quelques stations service, où, de toute façon, du personnel travaille déjà la nuit". Sauf qu'en cas d'aboutissement, du personnel de nuit supplémentaire sera engagé pour faire fonctionner non seulement des stations service, mais aussi des magasins. Et surtout, cette initiative est une brèche, dans laquelle d'autres s'engagent déjà: les Verts-Libéraux envisagent un projet de loi qui permettrait à tous les commerces de moins de 120m² d'ouvrir aussi la nuit... Et d'autres batailles encore se sont déclarées.

La vie privée vendue aux commerçants?

Deuxième bataille: l'initiative Lombardi. Ce président PDC du Conseil des États a déposé une motion pour que les tous commerces de la Suisse entière ouvrent de 6 à 20 heures en semaine, et de 6 à 19 heures le samedi. Là encore, le Parlement a été d'accord, et les syndicats et leurs alliés de gau-

che attendent que le Conseil fédéral édicte la loi pour lancer le référendum.

Troisième bataille, enfin: la motion Abate. Mais peut-on encore parler de bataille lorsque l'adversaire utilise des moyens déloyaux, en l'occurrence antidémocratique, pour s'assurer de la victoire? En effet, cette motion, du nom d'un autre député PDC du Conseil des États, prévoit la modification du concept de "zone touristique" pour qu'une majorité de commerces de Suisse puissent obtenir une autorisation d'ouvrir le dimanche. Or ce concept est précisé dans une ordonnance, ce qui implique qu'une fois modifiée, celle-ci ne peut pas faire l'objet d'un référendum! Or comme la motion a été acceptée au début 2013, les syndicats devront se montrer très imaginatifs et les vendeuses et les vendeurs très mobilisés pour préserver leur dimanche comme jour de repos.

Les nuits, les soirs et les dimanches de repos des travailleurs-euses de la vente seront-ils vendus aux commerçants-e-s? La guerre n'est donc pas encore gagnée, mais chaque bataille va compter.

Emmanuelle Joz-Roland

Horaires de travail dans l'agriculture

45 heures pour l'instant

Bonne nouvelle, le Tribunal fédéral (TF) vient de rejeter l'effet suspensif du recours des patrons de l'agriculture contre la baisse du temps de travail. Les 45 heures entrent en vigueur, et seront confirmées ou non par le jugement sur le fond.

Le Tribunal fédéral a rejeté le 2 avril l'effet suspensif du recours d'AgriGenève contre le nouveau Contrat type de travail de l'agriculture (CTT). Les patrons contestent la diminution du temps de travail des ouvriers-ères agricoles de 47 heures 30 par semaine à 45, et demandaient de suspendre l'application de cette nouvelle norme jusqu'au jugement sur le fond. Cet effet suspensif a été rejeté par le TF, et ce sont bien 45 heures hebdomadaires en moyenne annuelle que doivent les travailleurs-euses agricoles, depuis le 1^{er} janvier 2013. Si certain-e-s travailleurs-euses ont effectué 47 h 30, les employeurs devront leur rendre 2 heures 30 par semaine ou les leur payer avec un supplément de 25%.

Toutefois, c'est lorsque le TF aura jugé le fond du recours que l'on sera définitivement fixé sur l'horaire des ouvriers-ères agricoles en 2013.

Le SIT conseille donc à ses membres et à tout-e-s les travailleurs-euses agricoles de noter scrupuleusement leurs horaires de travail dans leur agenda distribué en début d'année. Des exemplaires sont d'ailleurs à disposition au syndicat. Le SIT demande également d'alerter immédiatement le syndicat si l'employeur venait à soumettre de nouveaux contrats avec une durée du travail supérieure à 45 heures.

Rappelons que le SIT et les travailleurs-euses de l'agriculture se battent depuis des années pour améliorer les conditions de travail, parmi les plus pénibles de Genève. Cette amélioration relève d'un intérêt public, et correspond aux objectifs de la loi genevoise sur la promotion de l'agriculture. La loi fédérale sur le travail ne s'applique pas au secteur. De plus, le salaire y reste de 3'300 francs, après l'augmentation de 2012, un montant insuffisant pour vivre à Genève. Les allocations familiales sont inférieures à celles de tous les autres travailleurs-euses. Les patrons n'ont jamais voulu d'une CCT, ou alors au rabais, et les conditions restent donc édictées par contrat type. Dans des cantons où aucune lutte syndicale n'a été menée, les horaires sont intolérables, avec des moyennes de 55 heures hebdomadaires.

Il n'y a aucune raison pour que les conditions de travail de ce secteur ne soient pas améliorées, la pénibilité du travail agricole prise en compte, et les allocations familiales harmonisées. Sur ce sujet, un projet de loi a été déposé par le parti socialiste. Producteurs agricoles, distributeurs et consommateurs doivent comprendre que ce sont là les conditions pour défendre l'existence d'une agriculture à Genève.

Boumédienne Benmiloud

Service de Protection des Mineurs (SPMi)

Une semaine d'action exemplaire

Laurent Claude, assistant social et délégué syndical au Service de protection des mineurs (SPMi), revient sur la semaine écoulée de mobilisation de son service. Une mobilisation exemplaire de par sa dynamique interne et de par son ouverture sur l'extérieur.

Le personnel du Service de protection des mineurs, las de répéter à s'en décrocher la mâchoire ses difficultés auprès de celles et ceux censé-e-s les écouter et y répondre par des mesures concrètes, a organisé une grève perlée du 15 au 19 avril, une semaine riche en réflexion et en mobilisation. Du lundi au vendredi, plusieurs moments de discussion se sont déroulés, durant lesquels divers acteurs-trices du tissu politique, médical et socio-éducatif ont trouvé place pour se joindre aux revendications du SPMi. Ces dernières sont au nombre de trois: l'engagement de 50 assistant-e-s sociaux-ales afin de résoudre l'état de surcharge actuel, qui pèse lourdement sur la santé du personnel et la qualité des missions de service public; la mise en adéquation des salaires des gestionnaires et des assistant-e-s sociaux-ales avec la diversité, la complexité de leurs tâches et leur niveau de responsabilités; et l'annulation du déménagement prévu dans les locaux adaptés du St-Georges Center.

L'assemblée générale du lundi, sur le temps de travail, a permis de mesurer la motivation d'un personnel qui enchaîne depuis plusieurs années AG et mobilisations. Il a donc répondu présent au premier acte des cinq que comptait cette semaine.

Le mardi, le personnel s'est rassemblé en cortège en fin de matinée, comptant dans ses rangs des personnes venues le soutenir, comme les collaboratrices du Service de protection de l'adulte, dont les conditions de travail ressemblent à celles du SPMi... en pire. A l'arrivée, les assistant-e-s sociaux-ales

ont déposé devant les portes du DIP un amoncellement de classeurs symbolisant la surdose dont sont victimes les travailleur-euse-s du SPMi, transmettant ainsi un message fort à M. Charles Beer pour qu'il agisse sur la surcharge. Le mercredi, une conférence a réuni les partenaires du réseau socio-éducatif et médical entre 12 et 14 heures. Ces derniers ont développé des arguments en faveur de l'amélioration des conditions de travail du personnel du SPMi, conditions qui ont un impact direct sur leurs prises en charge respectives. De plus, même si le SPMi a été salué pour la qualité des collaborations qu'il offre à ses partenaires, les besoins des familles et des enfants ont été rappelés: clarté dans les messages éducatifs et d'autorité, stabilité, continuité et qualité relationnelle à soigner avec les familles, présence et implication dans la durée auprès des familles et partenaires des assistant-e-s sociaux-ales, en tant que fils rouges indispensables à la compréhension de la situation et à la mise en cohérence des suivis, etc.

Jeudi soir, un débat public a été organisé avec le milieu politique, véritable exercice de démocratie directe. Il faut dire que le personnel tente depuis plusieurs mois d'irriguer le tissu parlementaire de son analyse de la situation, en rencontrant les député-e-s qui veulent bien tendre l'oreille. C'est dans cette logique qu'il a invité le politique à se positionner sur ses trois revendications. Ainsi, des candidat-e-s aux futures élections ont pu expliquer leur vision de la protection de l'enfance et des moyens qu'ils-el-

les jugent utiles de lui allouer. L'exercice n'a pas été facile pour tous les partis présents, mais chacun, à sa façon, a développé des arguments qui rendent légitime la mobilisation autour de la question de la protection de l'enfance. En deuxième partie de soirée, tout-te-s ont été invité-e-s à se joindre pour un moment musical, le tonitruant groupe Palenque ayant accepté de venir donner un concert haut en couleur.

Le vendredi enfin, le cinquième acte a été joué dans le cadre d'une nouvelle AG permettant de revenir sur une mobilisation qui s'est montrée en mesure de fédérer quantité de personnes d'horizons différents

et d'ouvrir les discussions sur les perspectives à venir. Ces cinq actes viennent donc s'ajouter au récit que la plume du SPMi s'évertue à écrire sur sa lutte contre l'inertie du Conseil d'Etat, dont on attend qu'il fournisse enfin à ce service des moyens à la hauteur de l'importance de sa mission. Il est bien sûr trop tôt pour mesurer l'impact de cette mobilisation sur l'employeur, mais l'AG de vendredi en a déjà tiré un bilan très positif: le personnel est plus déterminé que jamais, et la construction des ponts de la solidarité et de l'élargissement de la lutte est lancée.

Laurent Claude



Le SPMi dans la rue - Photos Eric Roset

Rectificatif

Dans l'article du SIT-info de mars sur les négociations salariales 2013 s'est glissée une imprécision en ce qui concerne les salaires conventionnels 2013 du nettoyage à Genève. Il y a partiellement eu des augmentations dans ce secteur, même si elles restent modestes et loin de contenter le SIT. Pour les nettoyeurs-euses d'entretien, il n'y a pas d'augmentation générale. Seul-e-s sont augmenté-e-s celles et ceux au bénéfice du certificat de l'Ecole genevoise de la propreté (+1%) (petite minorité).

Certain-e-s nettoyeur-euse-s d'entretien verront toutefois également une augmentation via leur 13^e salaire. Un 13^e salaire complet n'était versé jusqu'alors qu'aux employé-e-s à temps complet avec plus de 2 années de service. Il sera dorénavant enfin versé à tout-e-s. Avec 100% de 13^e salaire au lieu de 50 ou 75%, les employé-e-s à temps partiels ou en 1^{er} et 2^e année de service seront donc augmentés de 2% à 4%. Enfin, pour les nettoyeurs-euses en bâtiment, les salaires minimums sont augmentés de 1,1% à 1,4% selon la catégorie. Toutes ces augmentations portent sur les salaires minimums, pas les salaires réels. Mais la grande majorité des nettoyeurs-euses ne touche que le minimum.

(Réd.)

Merci qui?

Les comptes 2012 de l'État de Genève présentent un déficit de 460 millions de francs, essentiellement dû aux 763 millions qui ont dû être provisionnés pour la caisse de pension. Reste que ce déficit est épongé par une partie de la réserve conjoncturelle. Exercice réussi donc, mais à quel prix, et payé par qui?

C'est avec une satisfaction à peine dissimulée que le Conseil d'État a présenté les comptes 2012 de l'État le 11 avril. Si ces derniers sont plombés par les 763 millions de dot à la CIA avant son mariage avec la CEH, des "éléments non récurrents" et des meilleures rentrées fiscales viennent améliorer le résultat. Sans la recapitalisation de la CIA, les comptes auraient donc été positifs. "Hors éléments extraordinaires", le déficit de fonctionnement dit "structurel" passe de 200 millions en 2011 à 112 en 2012.

Pessimisme et pain sec

On apprend que les recettes fiscales 2012 ont été bien supérieures aux estimations des entreprises. Pessimistes, les entreprises? Rien de nouveau sous le soleil: la crise et l'incertitude de l'avenir, c'est ce que le patronat nous chante chaque année et dans tous les secteurs pour justifier la stagnation des salaires. Il n'est donc guère étonnant qu'en matière de prévisions fiscales, le discours soit le même: on n'a plus rien à donner, ni aux salariés-e-s, ni à l'État. Ben voyons. Reste qu'ensuite, en sus des baisses d'impôts effectives qu'a connues Genève ces dernières décennies, et qui expliquent le déficit dit "structurel", c'est bel

et bien sur la base de ces prévisions pessimistes qu'est établi le budget de l'État. Les autorisations de dépenses s'en trouvent donc réduites. Ainsi, lorsqu'il apparaît une année plus tard que les prévisions fiscales étaient trop pessimistes, personne ne s'étonnera de comptes meilleurs que prévu. D'un point de vue gestionnaire, il s'agit effectivement d'une méthode prudente et efficace, célébrée depuis sept ans par la bonne nouvelle printanière de comptes positifs.

Le tribut du service public

Mais la maîtrise des dépenses publiques a un prix, largement payé par le personnel. Sur le plan des salaires d'abord: sur les sept dernières années, quatre ont été marquées par le blocage total ou partiel des mécanismes salariaux. Après une embellie en 2009 avec la reprise de ces mécanismes et l'introduction du 13e salaire, 2012 a sonné le retour des vieilles et mauvaises habitudes. En parallèle, les demandes de réévaluations collectives ont été gelées durant la quasi-totalité de cette période, gel que seules quelques mémorables luttes sectorielles ont permis de surmonter.

Prix sur le plan de la productivité ensuite: si le nombre de postes de travail a globalement

augmenté dans les services publics, ce n'est de loin pas en proportion des besoins de la population. Il n'y a qu'à mesurer l'écart entre le nombre de dossiers d'aide sociale (+52% entre 2008 et 2012) et celui des effectifs de l'Hospice général (+11% sur la même période) pour s'en convaincre. En 2009 déjà, le Cartel intersyndical réclamait par pétitions la création de 2000 postes de travail supplémentaires en fonction de besoins ciblés dans de nombreux secteurs. Des pétitions restées sans réponse pour la plupart, avec pour conséquence une surcharge telle que de nombreux services, de l'Hôpital aux services sociaux cantonaux, en passant par l'aide à domicile ou encore l'OCE, sont totalement débordés. Rythmes effrénés, pressions incessantes de la hiérarchie, flexibilité horaire et heures supplémentaires non reconnues, stress et épuisement, voilà le prix de la maîtrise des dépenses publiques, payé par le personnel des services publics. Alors quand le Conseil d'État annonce de surcroît que près de 200 postes de travail - pourtant inscrits au budget! - n'ont pas été dépensés en 2012, il y a de quoi s'insurger.

Les travailleuses à la caisse

Les 35'000 salarié-e-s des services publics et para-publics ne sont pas les seul-e-s à payer un lourd tribut à l'austérité budgétaire. Au travers de la dégradation des prestations que la surcharge engendre, c'est l'ensemble des travailleuses et des

travailleurs qui paie la facture: attentes interminables aux guichets ou aux urgences, retards dans les dossiers, soins prodigués à la va-vite, rendez-vous avec assistant-e-s sociaux-ales ou conseiller-ères en placement reportés de plusieurs mois, encadrement scolaire raboté, les exemples d'atteintes aux conditions d'existence de la majorité de la population ne manquent pas.

De l'aveu même du ministre des finances, la "machine à exclure" tourne à plein régime. S'il fallait voir dans ces propos le constat, ou l'aveu, de l'incapacité du Canton à combattre le chômage et de l'inefficacité du dispositif cantonal en matière de chômage de longue durée, il est encore un autre champ de développement de la précarité que masque le résultat presque positif des comptes de l'État: celui de l'externalisation de tâches publiques vers un secteur privé moins rémunérateur et infiniment plus précaire d'une part (comme le nettoyage par exemple), et celui de l'externalisation d'autres tâches, toujours publiques ou d'intérêt public, vers un monde associatif lui-même soumis au régime sec des baisses de subventions. Enfin, l'effort d'"efficacité" est également sous-traité vers le secteur de la précarité institutionnelle, celui du travail forcé et sous payé des mesures de soi-disant insertion professionnelle (voir par exemple l'article sur les AIS).

Faire front

Alors lorsque la droite refuse de faire participer à l'effort le plus fortuné-e-s - qui de crise ne connaissent éventuellement que celle du foie -, lorsque cette droite menace d'une coupe linéaire de 2% sur un projet de budget 2013 déjà largement antisocial, lorsque cette même droite menace de "récompenser" l'effort du personnel des services publics par l'abolition de la retraite anticipée alors que le peuple vient d'en accepter le principe par 75% des voix, lorsque toujours les mé-

mes applaudissent des deux mains la perspective d'une baisse généralisée de la fiscalité des entreprises, et que le plan financier quadriennal du Conseil d'État nous promet encore quatre années de régime sec, c'est un front large de résistance qu'il faut maintenant mobiliser: travailleurs-euses du public et du privé, syndicats, partis, associations, pour dire non, stop, assez de l'austérité. Nous, contrairement à d'autres, on a déjà donné.

Daide De Filippo

CARTEL INTERSYNDICAL GRANDE MANIFESTATION le mardi 23 avril

dès 16 h 45 à la HETS (16, rue du Pré-Jérôme)

Parcours prévu de la manif:

HETS (prises de parole), départ de la manif à 17h30, Pré-Jérôme, rue de Carouge, Rond-point de Plainpalais, Conseil-Général, arrêt à la Place Neuve entre 17h50 et 18h10 (prise de parole),

Corraterie, Confédération, Rôtisserie, Rive, Rond-point de Rive, Glacis-de-Rive, SPMi (prises de parole), fin vers 18h40.

**Combattons le budget d'austérité
Opposons-nous aux mesures antisociales
Clamons notre refus de la hausse des taxes universitaires
Exigeons le maintien du PLEND!**

**Défendons les services publics
ensemble et maintenant!**

Assistant-e-s à l'intégration scolaire

Bonnes intentions, mauvais modèle

Allier intégration scolaire d'enfants en situation de handicap et réinsertion de chômeurs-euses en fin de droit, c'est intéressant. Mais en dépensant le moins de deniers publics possible, c'est ouvrir à des conditions au rabais. Or tel est bien le projet très critiquable du dispositif d'assistant-e-s à l'intégration scolaire (AIS), concocté par le DIP, en partenariat avec la Fondation Pro Juventute.

Sur le terrain, la réalité se traduit surtout, pour les AIS, à des mauvaises conditions de travail, à un cahier des charges fluctuant, et à une sous-enchère salariale liée au contrat d'emploi de solidarité (EDS) sous-traité à une fondation. Fort des témoignages du personnel, le SIT a dénoncé la situation au mois de mars.

De quoi s'agit-il?

Depuis la rentrée scolaire 2012, douze assistant-e-s ont été engagé-e-s pour permettre l'intégration en milieu scolaire d'enfants porteurs d'un handicap, conformément à la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. D'ici à 2015, il est prévu d'en engager près de cinquante. Or, loin de garantir de bonnes conditions de travail, de salaire et de formation à ces assistant-e-s, ainsi qu'une prestation de qualité, l'État sous-traite cette tâche à la Fondation Pro Juventute, qui n'a aucune expérience en matière d'éducation spécialisée. Grâce à une subvention, celle-ci embauche des personnes en emploi de solidarité, en fin de droit du chômage, rémunérées à 3'725.- francs bruts, n'ayant pas d'expérience particulière dans les domaines d'accompagnement ou du handicap et "formées" à la va-vite, en dix

semaines. Cette opération évite que les AIS soient une fonction correctement évaluée et rémunérée selon la grille salariale de l'État, et ne donne aucune perspective de stabilité à ces personnes dans l'éducation spécialisée, ni à une prestation évidemment nécessaire.

Suite à la dénonciation du SIT, les AIS ont au moins été informé-e-s de leurs possibilités de formation et de validation des acquis de l'expérience, dans la perspective d'obtenir à l'avenir un certificat ou une attestation dans les domaines santé/social; et, partant, de meilleures possibilités d'une réelle réinsertion sur le marché de l'emploi. C'était la moindre des choses.

Les problèmes s'accroissent

Contrairement à ce qui était prévu, le dispositif ne se limite pas à l'école primaire. Des adolescent-e-s du cycle d'orientation et du collège sont également pris en charge. Ce qui pose problème pour les AIS, notamment concernant l'accompagnement des soins, alors que les écoles ne sont pas équipées d'infrastructures adaptées: porter un enfant de 8 ans ou un-e adolescent-e de 16 ans n'est pas comparable. Les AIS doivent aussi accompagner les enfants et adolescent-e-s en camps de ski et en voyages d'é-

tude. Or cette prise en charge 24 heures sur 24 implique bien plus de tâches et de responsabilités que ce qui est prévu par leur cahier des charges et n'est absolument pas rémunérée en conséquence. En appelant les choses par leur nom, en plus d'une situation de sous-enchère flagrante, nous avons à faire à un cas d'abus patronal subventionné et promu par l'État commanditaire!

Evaluation et modifications nécessaires

Le Service de recherche en éducation (SRED), chargé d'évaluer le dispositif, va auditionner le personnel, afin d'obtenir l'avis des professionnels de terrain. Toutefois, une analyse plus approfondie des besoins et des moyens doit être menée avec l'ensemble des partenaires concernés (enseignant-e-s, personnel AIS, parents, syndicats, etc.). L'intégration des enfants et des jeunes à besoins particuliers et handicapés nécessite de réels moyens. Ce ballon d'essai mis en place par Charles Beer et qui vise à l'emploi de dizaines de personnes intervenant dans les écoles publiques, doit être amélioré et repensé en profondeur. La fonction doit être définie conformément aux règles en vigueur à l'État, avec le niveau de formation lié aux responsabilités et la classe de salaire correspondante. Le SIT réclame des négociations et continuera à soutenir le personnel, dont le travail doit être pleinement reconnu et justement rémunéré.

Elodie de Weck

Ville de Genève

Une retraite digne pour toutes et tous

Pour faire le point sur l'avancée des négociations avec le Conseil administratif (CA) sur la question des retraites, les employé-e-s de la Ville de Genève se sont réunis en Assemblée générale le 10 avril 2013 à l'appel des syndicats et de la commission du personnel.

A ce stade, les propositions du CA sont jugées très insuffisantes. Une pétition est lancée auprès du personnel avec retour des signatures pour le 8 mai au plus tard. Cette pétition est disponible sur le site web du SIT www.sit-syndicat.ch. Elle sera remise à l'occasion d'un Rassemblement du personnel le mercredi 15 mai à 12 h 30 au Palais Eynard.

Avancées pour les parcours atypiques

Pour les membres du personnel ne réunissant pas les conditions d'affiliation à la CAP (employé-e-s avec petits taux d'activité), les dispositions transitoires du Statut du personnel (ci-après Statut) prévoient qu'ils soient affiliés à un autre plan de prévoyance. Le CA est entré en matière et un projet de plan avec cotisation dès le premier franc est en cours d'élaboration. La cotisation sera répartie à raison d'un tiers à charge de l'employé-e et des deux tiers restant par la Ville. L'assemblée a approuvé le principe de ce plan qui doit encore être affiné. Une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, comme le nouveau plan CAP, est demandée. L'AG du personnel a aussi approuvé l'affiliation au risque en cas de décès et d'invalidité pour les auxiliaires, les apprenti-e-s et les stagiaires qui ne peuvent être affiliés à la CAP. Elle demande que la cotisation soit prise en charge intégralement par l'employeur et une entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

une solution largement insuffisante, de telle sorte qu'elle ne pourra bénéficier qu'aux hauts cadres ayant déjà un revenu élevé et un 3^e pilier bien garni. L'AG demande dès 2014 un PLEND de 36 fois la rente AVS maximale simple et une compensation des pertes en cas d'anticipation de la rente dès 62 ans. Elle demande aussi un PLEND de 60 mois pour les fonctions pénibles (rente AVS maximale simple) et une compensation des pertes pour anticipation de la rente dès 60 ans. Le coup de force du Conseil municipal de janvier dernier, visant à imposer un âge de la retraite à 64 ans dans le Statut contre le versement du crédit extraordinaire permettant de compenser l'abaissement du taux technique, est indigne et ne respecte pas le nouveau Statut qu'il a voté il y a à peine deux ans.

Cette décision, qui met à mal le dialogue social, n'entame pas la détermination du personnel à obtenir une retraite digne de ce nom à 62 ans. Les syndicats sont déterminés à obtenir de véritables mesures de compensation au nouveau plan CAP et le respect des accords signés avec le Conseil administratif.

Valérie Buchs

Le nouveau plan CAP, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014, repose sur le seul effort des assuré-e-s: passage à 40 ans de cotisation, report de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, perte de 5% de rente par année d'anticipation. Seul le personnel âgé de plus de 55 ans au 1^{er} janvier 2014 bénéficiera de mesures transitoires et pourra partir à 62 ans sans perte de rente. Pour le reste du personnel, une retraite anticipée signifiera une perte de plusieurs milliers de francs et rendra impossible la retraite avant 64 ans (moins 14,5% de rente pour deux ans d'anticipation).

Halte aux abus patronaux!

Assez de ce système qui ne profite qu'aux plus riches! Plus de protection et de droits pour les salarié-e-s!

Cadeaux fiscaux, dividendes en hausse et bonus démentiels d'un côté. Démantèlement des services publics, dumping salarial et licenciements de masse de l'autre côté. Le développement économique n'a jamais été aussi inégalitaire à Genève comme partout ailleurs en Europe.

Alors que les responsables patronaux et politiques n'ont cessé d'invoquer la crise économique européenne pour justifier de nouvelles attaques contre les salarié-e-s, une minorité, composée de patrons et de gros actionnaires, profite pleinement de la crise pour s'enrichir sur le dos de la majorité de la population.

Des inégalités toujours plus scandaleuses!

A Genève, en 2010, le 10% des salarié-e-s les mieux payés se partagent le 30% de la totalité de la masse salariale tandis que 50% des salarié-e-s doivent se contenter du 25% seulement de la masse salariale.

Les inégalités sociales et salariales n'ont cessé de se creuser au cours de la première décennie de ce siècle.

2000, 15.1% des salarié-e-s du canton avaient un bas salaire. Cette proportion est passée à 18.5% en 2010, soit près de 55'000 personnes! Alors qu'en Suisse, depuis la Seconde guerre mondiale, le salaire médian nominal n'a fait qu'augmenter année après année, à Genève, pour la première fois, le salaire médian a reculé entre 2008 et 2010! Cette baisse a touché essentiellement les salarié-e-s effectuant des activités simples et répétitives (-0.4%) contrairement aux postes les plus exigeants et de direction (+2.7%). On observe une baisse du salaire médian dans les secteurs de la santé privée, de l'industrie des machines, de l'action sociale, de l'édition,...

Le chômage et les licenciements comme moyen de pression sur les salaires

La pression sur les salaires a aussi été alimentée par une politique du chômage visant à précariser toujours plus les salarié-e-s. Les licenciements sont devenus un outil de gestion du personnel courant pour les patrons.

Les licenciements de délégués syndicaux, défendant les conditions de travail de leurs collègues, se sont ainsi multipliés en toute impunité (le droit suisse interdit toute réintégration) aussi rapidement que les plans de restructuration du personnel pour garantir les bénéfices des entreprises et "rassurer" les investisseurs financiers.

Alors que jusqu'à la fin des années 80, l'Office cantonal de l'emploi enregistrait moins de 500 nouvelles inscriptions au chômage par mois, au cours des dernières années, ce sont plus de 1800 travailleuses et travailleurs qui, chaque mois, s'inscrivent pour pouvoir bénéficier de l'assurance chômage.

Une assurance sociale que les patrons et les parlementaires bourgeois réduisent année après année comme peau de chagrin, conditionnant les prestations à l'acceptation de n'importe quel emploi précaire.

Des assurances en peau de chagrin

Si aujourd'hui le canton de Genève compte près de 15'000 personnes à l'assurance-chômage, il ne faut pas oublier que, ces trois dernières années, c'est à peu près le même nombre qui est arrivé en fin de droit (12'000) et a donc été sorti des statistiques. Près de 750 chômeurs en fin de droit se retrouvent actuellement occupés dans des Emplois de solidarité (EDS), payés entre 3'225 et 4'225 francs par mois pour effectuer des travaux qui pourraient parfaitement être assumés par des salarié-e-s rémunérés avec des salaires usuels, notamment dans la fonction publique réalisant au passage d'importantes économies.

Dans cette situation, en 2010 à Genève, 12,4% de la population a bénéficié de l'aide sociale, soit 56'331 personnes. Le nombre de ces personnes a augmenté de 32% en 3 ans, et 1/3 de cette augmentation est due à l'introduction de la révision de la loi sur l'assurance chômage.

Des pauvres toujours plus pauvres, des riches toujours plus riches!

Une note de mars 2013 de l'Office cantonal de la statistique, revenant sur l'évolution des données fiscales des personnes physiques de 2003 à 2009, dresse le constat suivant: "Si le revenu des 10% de contribuables les plus aisés augmente de 12% au cours de cette période, celui des 10% de contribuables les moins aisés recule de 35%". En 2009, le revenu annuel brut des 10% de contribuables les plus aisés est au moins 29 fois supérieur à celui des 10% des contribuables dont les revenus sont les plus faibles. Ce rapport était de 1 à 17 en 2003.

Inégalités pendant la vie active... et au-delà!

Depuis maintenant une vingtaine d'années, les attaques contre les prestations de retraite se sont multipliées, réduisant notamment massivement les rentes LPP du deuxième pilier. Un nouveau paquet de réformes est en préparation au niveau fédéral. Au menu: augmentation de l'âge de la retraite (notamment de celle des femmes), diminution des rentes

LPP (en ne tenant pas compte du référendum syndical victorieux sur le taux de conversion), suppression des possibilités de retraite anticipée...

Démantèlement des services publics au nom de l'austérité budgétaire et de la crise des recettes

Les attaques contre les conditions de travail ne concernent pas que les employés du secteur privé.

Depuis maintenant une quinzaine d'années, les employés du secteur public doivent faire face à de mesures d'austérité toutes plus sévères les unes que les autres. C'est ainsi que le Conseil d'Etat prévoit de geler les salaires jusqu'en 2016 au moins, de supprimer les retraites anticipées ou encore de supprimer le pont de fin d'année pour le personnel.

Des mesures qui ne sont pas sans conséquences sur la qualité des services publics: aux Hôpitaux universitaires, 120 postes seront supprimés d'ici la fin de l'année, la réduction des effectifs dans l'enseignement entraînera l'augmentation de 2 élèves par classe, sans parler de l'augmentation des taxes qui guettent les HES et universités. Les prestations sont également à la baisse du côté des EMS ou des soins à domicile.

Le Département de l'instruction publique a engagé douze Emplois de solidarité (Eds, payés 3'225 francs bruts par mois, ce qui laisse un salaire net mensuel de 2'900 francs!) pour s'occuper de l'intégration scolaire d'enfants en situation de handicap... Autant d'économies faites sur le dos du personnel et au détriment du service public.

Prenons l'argent là où il se trouve au lieu d'aligner les cadeaux fiscaux!

Après des années de cadeaux fiscaux aux entreprises et aux grosses fortunes, voilà que l'on entend les discours des caisses vides pour justifier des demandes de sacrifices obligés du côté des salarié-e-s. Au nom de la dette publique, on voudra bien renoncer à certains services publics. Et pourtant, de l'argent, il y en a: par exemple celui très largement défisicalisé qui se trouve aux mains d'une infime minorité. 3217 personnes (représentant 1.3% de la population genevoise) déclaraient en 2009 une fortune supérieure à 5 millions de francs. La fortune cumulée de ces privilégiés équivaut à 4 fois le montant total de la dette du Canton. Une taxe exceptionnelle de 25% sur leur fortune effacerait d'un trait la dette cantonale!

Sans parler des bénéficiaires des grandes entreprises qui ne cessent d'augmenter, année après année. En 2012 ce sont 182 millions pour Lonza, 452 millions pour COOP, 1.5 milliard pour Crédit Suisse, 1.7 milliard pour Swisscom, 9.6 milliards pour Novartis... autant d'entreprises qui licencient et suppriment des postes en masse! Ces milliards de bénéfices, gagnés sur le dos des salarié-e-s, sont largement sous-fiscalisés.

Et dernièrement, pour maintenir les privilèges fiscaux des grandes multinationales actives à l'étranger, les autorités cantonales genevoises ont annoncé vouloir réduire massivement l'impôt sur les bénéfices des entreprises: une perte de 500 millions de francs par ans dans les caisses de l'Etat ou l'équivalent de 5'000 postes de travail pour la fonction publique.

Toutes et tous dans la rue
les 1^{er} mai
et 1^{er} juin prochains!

Bien qu'il existe 141 Conventions Collectives de travail en vigueur et 6 Contrats Types de travail dans le canton, 54% des salarié-e-s du secteur privé sont sans autre protection que le Code des obligations. Selon les statistiques de la population active résidente de 2011 (donc sans les frontaliers), 25% des salarié-e-s sont cantonné-e-s dans la précarité des CDD, du travail sur appel, des places de stages peu ou pas rémunérées, et le statut de "free-lance" ou de faux indépendant. Le travail intérimaire explose avec la crise: 19'228 personnes en 2004 et 27'336 en 2011, une augmentation de 42% en quelques années! L'intérim concerne à présent 12,8% des salarié-e-s. Une fragilisation des contrats de travail qui bénéficie directement aux patrons.

Pressions sur les salaires!

Les patrons profitent de la mise en concurrence des salarié-e-s les un-e-s contre les autres, par-dessus les frontières, pour exercer une pression constante sur les salaires. En

Face à cette situation: un programme d'urgence syndicale s'impose!

- 1) Parce que la proportion des bas salaires est passée de 15.1% à 18.5%:
OUI à Salaire minimum à 4'000 francs par mois
- 2) Parce que les patrons voyous ne doivent pas être impunis:
OUI à l'initiative syndicale pour le renforcement du contrôle des entreprises
- 3) Parce que le 10% des salarié-e-s les mieux rémunérés s'accaparent le 30% de la masse salariale:
OUI à l'initiative 1:12 contre les rémunérations abusives des patrons
- 4) Parce que les licenciements collectifs et antisyndicaux pour augmenter les bénéfices des entreprises se sont multipliés:
OUI à plus de protection contre les licenciements
- 5) Parce que la révision de la LACI a réduit les droits des chômeurs:
la CGAS lancera en 2014 des initiatives populaires cantonales pour améliorer les droits des chômeurs en fin de droit (rente pont AVS et droit à la formation)
- 6) Parce que les entreprises accumulent des bénéfices astronomiques sur notre dos et que le 1% des plus riches contribuables détient le 40% de la fortune totale du canton soit l'équivalent de 4 fois la dette cantonale:
NON à de nouveaux cadeaux fiscaux pour les patrons et les gros actionnaires!
OUI à la défense et au développement des Services publics!
- 7) Parce que, de l'argent, il y en a, y compris pour financer les retraites:
NON au démantèlement des retraites
OUI à l'initiative syndicale AVSplus

Face au scandale des abus patronaux, pour plus de droits pour les salarié-e-s:
toutes et tous dans la rue le samedi 1^{er} juin 2013

Rendez-vous: Place Neuve 13h30

Manifestons le 1^{er} mai!

Renforcement des droits et respect des salarié-e-s

- 11h au monument à la mémoire des Brigadistes, rue Dancet côté plaine de Plainpalais, allocutions de Jocelyne HALLER de solidaritéS et d'un-e collègue d'Unia. Apéritif offert.
- 15h départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant placé des 22-Cantons, rue de Chantepoulet, rue et pont du Mont-Blanc, quai du Général-Guisan, rue Céard, rue de la Croix-d'Or, rue du Marché, rue de la Corratierie, rue de la Confédération, place Neuve, puis finalement parc des Bastions.
- 16h place Neuve, devant l'entrée du parc des Bastions, allocutions de Alejo PATINO de Syndicom, puis d'Alexander ENILINE du Parti du travail.
- 17h parc des Bastions, partie festive avec un manège et des poneys pour les enfants: dès 12h et jusqu'à 23h, restauration avec plus de 30 stands dès 17h sur scène: concerts et DJ's en collaboration avec Jours de mAi au crépuscule, une projection organisée par Spoutnik

1^{er} mai dès 17h

Pour les membres du SIT, venez nous voir au stand du SIT, aux Bastions



Avec ce bon = une boisson offerte

(gobelet consigné à 2.- non inclus)